

Compte rendu de séance

Séance du 4 Décembre 2017

L'an 2017 et le 4 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de
GARNIER Maryse Maire

Présents : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : BONVALET Jeanne, CHOTIN Françoise, GUIGNARD Annick, PAQUET Sandra, ROZÉ Sylvie, MM : CHAPELOT Pascal, D'ANDIGNÉ Constantin, GUIGNARD Christian, MARSAIS Jean-Pierre

Excusé(s) : Mmes : BUNCZUK Elodie, DAVAILLON Isabelle, MM : DROULIN Sylvain, GIRARD Jean-Pierre

Absent(s) : M. DUBOIS Thierry

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 24/11/2017

Date d'affichage : 11/12/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Loches
Le :

Acte rendu exécutoire

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHOTIN Françoise

Objet(s) des délibérations

Proposition du Département du transfert de la section de voirie dans le domaine public communal de l'ancienne portion de la RD 760 à Coulangé. - réf : 2017/046

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition du Département pour le transfert d'une section de voirie dans le domaine public communal. Il s'agit de l'ancienne portion de la RD 760 à Coulangé dont la situation administrative n'avait jamais été traitée depuis la rectification du tracé et la construction d'un pont (vers 1983).

Le Département propose la prise en charge de l'enrobé de cette portion de route avant le transfert.

Le Conseil Municipal rappelle qu'il n'est pas fait mention des trois ouvrages d'art dont l'état est très moyen et dont l'entretien et la rénovation reviendraient à la commune en cas de transfert dans le domaine communal. De plus même si le Département décidait de remettre en état les ponts, la problématique se retrouverait dans plusieurs années aux générations suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Refuse** la proposition du Département de transférer la section de voirie de l'ancien tracé de la RD 760 à Coulangé dans le domaine public communal.

Dépôt de dossiers de demande de subventions DETR et FDSR 2018 - Travaux de rénovation de l'école. - réf : 2017/047

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15/07/2015 confiant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment de l'école au P.A.C.T. 37 devenu depuis SOLIHA,

Vu l'arrêté de non opposition à la déclaration préalable du 10/08/2017,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet avait fait l'objet de demandes de subventions l'an dernier et que bien que la somme de 31.423,00 € ait été octroyée dans le cadre du FDSR, elle avait été contrainte d'y renoncer suite à un refus de la DDT en raison des préconisations du service de l'Architecture et du Patrimoine. Les travaux ayant été modifiés en fonction des remarques, il est maintenant possible de déposer de nouveaux dossiers pour la D.E.T.R. et le F.D.S.R. pour l'année 2018.

Le montant des travaux estimé par SOLIHA est de 75.151,73 € HT soit 90.910,41 € TTC comprenant : le

changement des menuiseries extérieures et isolation intérieure côté cour, reprise et remise aux normes de l'installation électrique, la création d'un WC pour PMR et la rénovation des sanitaires existants, ainsi que l'installation d'une VMC et de radiateurs électriques à la place des radiateurs gaz en place.

Madame le Maire informe également le Conseil Municipal que la commune s'est inscrite auprès de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine au dispositif CEE (Certificat d'Energie Positive) TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) permettant des aides financières sur les changements des fenêtres et l'isolation des bâtiments. La somme de 10.295,00 € a été allouée à la commune.

La participation du maître d'ouvrage devant être d'au moins 20% du montant hors taxe des dépenses, tous financements publics confondus, il faut donc considérer cette somme dans les demandes de DETR et FDSR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** pour l'exercice 2018 de confier à SOLIHA les travaux de l'école et de faire réaliser des dossiers de demande de subvention pour la DETR et le FDSR aux dates requises.
- **Charge** Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'engagement de la commune dans ce projet.

Impression du Bulletin Communal 2018. - réf : 2017/048

Lors de la réunion du 06/11/2017, le Conseil Municipal a opté pour une confection du Bulletin Municipal 2018 par les services du secrétariat de Mairie et l'impression par une société extérieure. Madame le Maire présente les devis. Celui de SEDI à Uzès (Gard) est moins élevé que celui de l'imprimerie IMAGIDÉE à Loches. Le débat se fait entre la préférence du moindre coût et la proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (pour : 6 contre : 3 abstentions : 1)

- **Accepte** le devis de l'imprimerie IMAGIDÉE à Loches pour un montant de 1.648,79 € TTC pour l'impression de 450 bulletins de 52 pages en quadri recto verso format fermé A4.
- Charge Madame le Maire de Signer le devis et de faire exécuter la commande.

Renouvellement de la convention de location de la salle des fêtes avec le Relais Assistantes Maternelles. - réf : 2017/049

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention avait été signée le 10/12/2013 avec le Relais Assistante Maternelle de l'ancien canton de Montrésor pour une durée de trois ans, au prix de 125,00 € l'année. Le renouvellement de cette convention ayant été omis à la fin des trois premières années soit en 2016, il convient de l'effectuer pour régularisation à compter du 10/10/2017 pour une durée de 3 ans renouvelables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** de renouveler la convention avec le Relais Assistantes Maternelles pour la location de la salle des fêtes pour une période de trois ans renouvelables au prix de 125,00 € par an à raison d'une matinée par mois environ.
- **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention et d'émettre les titres de location annuelle de la salle des fêtes.

Nouvelle tranche de relevage des tombes au cimetière communal. - réf : 2017/050

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le relevage des tombes du cimetière doit être poursuivi. Ainsi pour 2018, une troisième tranche de 13 monuments sera entreprise. L'entreprise COLOSIO a établi un devis d'un montant de 5720,00 € TTC. Afin de permettre éventuellement aux familles de se manifester en mairie la procédure de relevage datant de plus de 10 ans, des panneaux ont déjà été apposés début novembre 2017 auprès des emplacements concernés et resteront jusqu'à la Toussaint 2018. Les travaux seront donc inscrits au budget 2018 mais effectués en fin d'année seulement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise COLOSIO à Chatillon sur Indre pour un montant de 5720,00 € TTC pour le relevage de 13 tombes, et charge Madame le Maire de le signer.
- Dit que la somme est à inscrire au budget 2018 et que les travaux seront réalisés en fin d'année 2018.

Renouvellement de la convention de partenariat pour la lecture publique avec le Département Direction du Livre et de la Lecture publique (D.D.L.L.P.) - réf : 2017/051

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la lettre de la D.D.L.L.P. du 20/11/2017, proposant le renouvellement du partenariat pour la lecture publique entre la commune et le Département. Un prochain rendez-vous est prévu afin de fixer les conditions de la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** de signer une nouvelle convention de partenariat pour la lecture publique avec le Département.
- **Charge** Madame le Maire de signer la convention et d'en définir les conditions.

Éclairage public - pose d'un candélabre supplémentaire rue de Montrésor face au n°9 - réf : 2017/052

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un signalement reçu en Mairie concernant le danger de chute dû à la zone d'ombre dans l'éclairage public rue de Montrésor entre le candélabre de l'angle de la rue de l'Abbaye et le suivant situé 100 mètres après face au n°13 de la rue de Montrésor.

Après renseignements pris auprès du SIEIL, il est possible d'installer un candélabre supplémentaire entre les deux sur le poteau béton existant face au n°09.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition du SIEIL de faire installer un candélabre supplémentaire rue de Montrésor à hauteur du n°9.
- **Charge** Madame le Maire d'effectuer la demande et de signer les documents inhérents.

Questions diverses :

Vœux du Maire :

La date est fixée au Vendredi 19 Janvier 2018 à 19h00 à la Salle des Fêtes.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat :

La Communauté de Communes de Loches Sud Touraine souhaite mettre en place en 2018 une O.P.A.H. en direction du parc privé de logements. En préalable, une étude pré-opérationnelle est menée par la CCLST, avec SOLIHA Indre-et-Loire, pour définir les enjeux, les objectifs et moyens à mettre en place. Plusieurs ateliers de travail auront lieu sur le territoire de la CCLST dans les semaines à venir. Chaque commune est appelée à commencer un premier travail d'analyse sur les problématiques qui lui sont propres. Un groupe de travail en Mairie se réunira le 11/12/17.

Rétrocession de voirie au Lotissement des Baraquins :

Val Touraine Habitat accuse réception de la décision du Conseil Municipal lors de sa réunion du 06/11/2017 de réexaminer la proposition de rétrocession des parcelles de voirie du Lotissement des Baraquins à l'issue de la démarche de vente des logements de ce groupe locatif.

Décorations de Noël :

Dans un souci d'économie d'énergie, de simplification de la pose et de coût, le Conseil Municipal a fait le choix de modérer les décorations de Noël. Ainsi, des sujets lumineux et des décorations visibles de jour sont installés sur plusieurs emplacements ponctuels dans le bourg (église, école, mairie).

Achat aspirateurs :

L'aspirateur de l'école en panne a été remplacé ainsi que celui de la mairie qui n'était plus efficace et très ancien.

Séance levée à: 23:15

En mairie, le 08/12/2017
Le Maire
Maryse GARNIER